AMOPA
Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques

CONCOURS NATIONAUX

Plaisir de DIRE - COLLÈGES

2026-2027



Afin de mettre en avant les talents des élèves mais aussi de les révéler, l'AMOPA propose le concours «Plaisir de Dire » aux élèves des classes de troisième. Elle contribue ainsi à développer leur expression orale, aujourd'hui indispensable pour la réussite des examens, mais également pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Il faut savoir argumenter et exprimer ses opinions pour convaincre. L'AMOPA souhaite honorer les lauréats ainsi que les professeurs conseil.

La sélection départementale :

- Chaque collège organise la sélection du candidat qui participera à la confrontation départementale à partir du sujet choisi par la section sur le thème de l'éducation citoyenne.
- Les candidats s'expriment seuls pendant 3 minutes. La prestation de l'élève (sous la forme d'un lien vers un site de publication de vidéos tels que youtube ou dailymotion) est adressée à la section départementale de l'AMOPA au plus tard le 5 février 2027 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous.
- Le jury départemental se réunit pour la sélection du candidat qui participera à la finale nationale.

La finale nationale :

- Le sujet national, ainsi que l'autorisation de cession du droit à l'image et à la voix à compléter par le parent ou le tuteur légal sont communiqués aux sections qui présentent des candidats nationaux le 8 mars 2027 afin qu'il soit transmis à l'établissement scolaire. Les candidats auront 15 jours à partir de cette date pour préparer leur prestation. Afin de garantir l'anonymat des vidéos, celles-ci ne devront comporter AUCUNE indication d'identité du candidat ou de l'établissement.
- L'établissement envoie la prestation du candidat (3 minutes) à la section AMOPA entre le 22 mars et le 2 avril 2027, sous la forme d'un lien vers un site de publication de vidéos (youtube ou dailymotion)..
- La section AMOPA transmet au siège national l'enregistrement à l'adresse amopa.plaisirdedire@free.fr au plus tard le 2 avril 2027 pour la désignation du lauréat national le 12 avril 2027.

Le règlement des concours est consultable à partir du QRcode ci-dessous ou sur le site national.

Date limite de réception dans les sections départementales

Envoi des productions à l'adresse mail de la section

Les lauréats nationaux seront reçus dans le cadre d'une cérémonie solennelle à Paris. Les Prix nationaux sont récompensés par des livres et des chèques cadeaux. Des diplômes sont décernés à tous les lauréats. Le palmarès national et un florilège des productions primées seront mis en ligne sur le site de l'AMOPA. Les demandes de renseignements complémentaires sont à adresser à amopa.courriel@orange.fr

